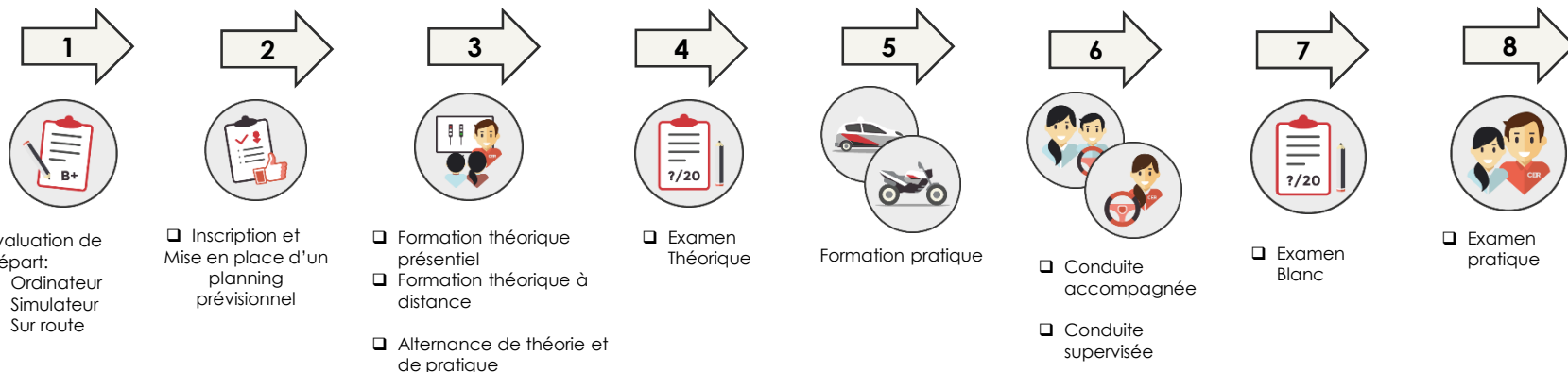


PARCOURS DE FORMATION PERSONNALISÉ

RENSEIGNEMENTS PERSONNELS DE L'ÉLÈVE

Nom :
Prénom :
Type de permis :



COURS RECOMMANDÉS

PARCOURS THÉORIQUE

La formation théorique portant sur des **questions « d'entraînement au code »** peut être suivie à votre rythme, soit :

- dans l'école de conduite avec un **support média** ou avec un **enseignant**
- via **Internet (code en ligne CER)**

PARCOURS PRATIQUE

Pendant la phase pratique, vous serez amené(e) à **circuler** :

- **en ville**
- **en rase campagne**
- **sur autoroute**
- **par temps dégradé le cas échéant (pluie, brouillard, neige...)**
- **de nuit**

Votre présence est fortement recommandée pour les cours collectifs sélectionnés. Ces cours sont dispensés en présentiel par des enseignants de la conduite et de la sécurité routière titulaire d'une autorisation d'enseigner en cours de validité.

THÈMES :

- L'arrêt et le stationnement
- Les croisements et les dépassements
- La connaissance de la réglementation générale du permis de conduire
- L'éco-conduite
- Les priorités
- Alcool et stupéfiants
- Défaut de port de la ceinture de sécurité
- Les règles de circulation
- La signalisation
- Les comportements dans les tunnels
- La visibilité
- La prise de conscience des risques
- Le respect des autres usagers – Le partage de l'espace public
- Vitesse
- Distracteurs
- Spécificité du 2 roues**

CER EVOLUTION

33, rue Eugène Massé - 93190 Livry Gargan

HORAIRES DES TESTS DE CODE



	<u>MATIN</u>	<u>APRÈS-MIDI</u>
LUN.		15h00 – 19h00
MAR.	10h00 – 12h00	15h00 – 20h00
MER.	10h00 – 12h00	15h00 – 20h00
JEU.	10h00 – 12h00	15h00 – 20h00
VEN.	10h00 – 12h00	15h00 – 20h00
SAM.	10h00 – 13h00	

HORAIRES DES COURS DE CONDUITE



	<u>MATIN</u>	<u>APRÈS-MIDI</u>
LUN.	08h00 – 12h00	14h00 – 20h00
MAR.	08h00 – 12h00	14h00 – 20h00
MER.	08h00 – 12h00	14h00 – 20h00
JEU.	08h00 – 12h00	14h00 – 20h00
VEN.	08h00 – 12h00	14h00 – 20h00
SAM.	08h00 – 16h00	

***Des cours de code par thématique peuvent être en présentiel sur demande des élèves . Les cours sont dispensés par des enseignants de la conduite et de la sécurité routière titulaires d'une autorisation d'enseigner en cours de validité.**